

ABONNEMENTS

73 ABONNEMENTS
dient des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
M.M. Lafite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

Acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and departure/arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 27 Mai 1875

Le bruit qui se fait autour de la question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement, nous paraît fort regrettable ; et nous ne pensons pas que le sujet en vaille la peine. Dans tous les partis on est divisé sur cette question. Le groupe bonapartiste se scindera comme l'extrême-droite, et au centre-droit comme au centre-gauche, l'accord ne sera pas complet entre les divers adhérents. Pourquoi M. Buffet vient-il annoncer à l'avance qu'il se retirera du ministère, si le scrutin de liste obtient la majorité ? Nous serions très désolés qu'une pareille éventualité se réalisât ; car le vif désir de tous les membres du centre-droit et du centre-gauche qui ont voté la Constitution du 25 février, est de conserver MM. Buffet et Dufaure à la tête du cabinet. Comme l'un ne partirait pas sans l'autre, d'après la note officieuse de l'Agence Havas, il y a là une incertitude et une préoccupation bien fâcheuses jusqu'au moment de la discussion de la loi électorale. Il est évident que la note de l'Agence Havas indique, de la part du ministère, l'intention de peser sur ses meilleurs partisans. On ne croit pas qu'il parvienne à en ramener un grand nombre. Si M. Buffet cherche à convertir ses amis, il est probable que plusieurs de ses amis chercheront à le convertir lui-même. De part et d'autre on va se mettre en quête de nouvelles raisons et de jeunes arguments.

L'Assemblée nationale a interrompu la discussion du projet de loi relatif à la concession de divers chemins de fer à la compagnie de Lyon Méditerranée, pour procéder à la nomination de la nouvelle commission des Trente, chargée de l'examen des lois constitutionnelles complémentaires.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, d'après une dépêche télégraphique spéciale, les négociations engagées pour préparer une liste collective, convenant à tous les partis auraient échoué. Chaque parti se renvoie le reproche d'avoir causé cet échec par l'exagération de ses prétentions. Quoi qu'il en soit, on a voté sur deux listes qui ne contenaient que sept ou huit noms communs, et c'est la gauche qui a obtenu le dessus. Treize nominations seulement sur trente ont eu lieu et toutes lui appartiennent. En outre, pour les candidats qui n'ont pas obtenu la majorité absolue, la différence des voix, c'est-à-dire la majorité relative, est en faveur de la gauche.

Voici le résultat du scrutin :

Table with columns for candidates (MM. Duclerc, Laboulaye, De Lavergne, Delorme, Cézanne, Krantz, Humbert, Ricard, Bethmont, Ferry, E. Picard, Voisin, Beau, MM. Christophle, Waddington, Le Royer, Comte Rampont, Albert Grévy, De Marcère, De Talhouët, Jules Simon, Scherer, Luro, Baze, Gambetta, Jules Cazot, Vacherot, De Mahy, Brisson, Delsol, De Rességuier, Delacombe, De Clercq, Adrien Léon) and their respective vote counts.

Hier a eu lieu un deuxième tour. On en trouvera le résultat et la signification à nos dernières nouvelles.

On lit dans le Journal des Débats :

La Note que l'Agence Havas a communiquée aux journaux, relativement à l'entrevue de M. Bethmont avec M. le ministre de l'intérieur, mérite assurément la plus sérieuse attention. Il ne faudrait pas cependant s'en exagérer la portée. Elle contient sans doute une affirmation grave, à savoir que le ministère s'est prononcé à l'unanimité contre le scrutin de liste et qu'il soutiendra cette opinion devant l'Assemblée avec la dernière énergie ; c'est ce que nous assure également la Française, d'après lequel « le gouvernement serait résolu plus que jamais à s'engager vigoureusement sur cette question, qu'il considère comme capitale. » On nous dit bien encore que dans le cas où la Chambre ne céderait pas au pressant appel du ministère, celui-ci, d'après l'opinion qui règne généralement dans les cercles parlementaires, refuserait d'assumer la responsabilité des futures élections. Mais la note officieuse nous fait entendre aussi que la question de cabinet n'est pas encore soulevée, et qu'il dépend des circonstances qu'elle soit posée plus ou moins formellement. Il y a donc dans cette déclaration, conçue d'ailleurs en termes très catégoriques, une réserve importante, une porte ouverte à la conciliation. Elle nous offre, si restreinte qu'elle puisse être, la perspective d'une de ces solutions amiables qui s'imposent souvent à la sagesse et au patriotisme des partis.

La bonne politique ne réside pas dans l'absolu : elle vit de tempéraments et de transactions. Elle doit éviter surtout d'élever à la hauteur de principes immuables des questions dont la solution peut dépendre de circonstances variables. Le débat qui s'est élevé à propos du mode de scrutin applicable aux prochaines élections a pris tout à coup une incontestable gravité que nous ne songeons pas à contester. Mais nous ne croyons pas non plus qu'il faille faire dépendre de l'issue qu'il pourrait avoir, l'existence de la république, ni même celle du ministère. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour blâmer sur ce point les terreurs et les exagérations du Français, que nous avons défendu le scrutin d'arrondissement et que nous recommandons à le défendre sans avoir besoin de l'invitation que notre confrère nous adresse. Nous le soutenons au point de vue du parti conservateur, mais sans croire que la fortune de ce parti y soit fatalement attachée, nous rappelant que le scrutin contraire a déjà donné à la France trois grandes assemblées, celles de 1848 de 1849 et de 1874, dont l'une a été relativement très modérée et les deux autres ultra conservatrices. Nous ne verrions donc aucun inconvénient, nous trouverions même quelque avantage, au point de vue de ces tempéraments, de ces transactions politiques auxquels nous faisons allusion tout à l'heure, à ce que les partis modérés de la Chambre et les soutiens de la Constitution du 25 février adoptassent un moyen terme qui donnerait satisfaction à tous les intérêts légitimes. Cette Constitution du 25 février n'a-t-elle pas été elle-même le fruit d'une heureuse transaction ? Nous aurons, du reste, occasion de revenir sur ce sujet délicat.

On lit dans la correspondance de Berlin de l'Echo du Parlement, de Bruxelles :

Je crois être à même de vous donner, sur le dernier incident diplomatique dans lequel les grandes puissances ont été engagées, des renseignements détaillés qui, sans doute vous intéresseront. A la fin d'avril, ou au commencement de mai, le prince de Bismarck adressa au comte de Munster, au lieutenant général de Schweinitz et au prince Henri VII Reuss, ambassadeurs allemands à Londres, à Vienne et à Saint-Petersbourg, une dépêche circulaire où était exposée la précipitation pleine de dangers avec laquelle la France poursuivait son armement. La loi des cadres y était signalée comme une mesure d'un genre exceptionnel, imposant de si lourds sacrifices qu'il serait impossible au pays de les supporter longtemps. Selon le chancelier allemand, l'ardeur que l'on mettait à Paris à augmenter les forces militaires faisait présumer que la France voulait être prête à entrer en guerre pendant le cours de l'année prochaine. Le prince de Hohenlohe aurait reçu une copie du document, mais seulement pour sa gouverne, de façon qu'il est inexact de prétendre qu'il existe une note allemande envoyée au gouvernement français. Les trois ambassadeurs allemands mentionnés ont donné lecture, chacun de son côté de la pièce qu'ils tenaient et n'en ont pas laissé copie. La réponse de la Russie, de l'Angleterre et de l'Autriche a été verbale. Le prince Gortschakoff a déclaré qu'il parlerait et agirait, au besoin, en faveur de la paix. Le comte Andrassy et lord Derby se sont prononcés à peu près dans le même sens. Immédiatement, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie à Paris, ainsi que le remplaçant de lord Lyons, absent, furent avertis de l'incident. Le comte d'Apponyi et le prince Orloff reçurent l'ordre de recommander à la France « la prudence et la modération ». Lord Derby alla plus loin : il s'offrit par

l'intermédiaire de M. Adams, si je ne me trompe à servir de médiateur, s'il était besoin.

Le duc Decazes exprima aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie, ainsi qu'au représentant de l'Angleterre, son étonnement et son regret de l'inquiétude qu'avait manifestée l'Allemagne ; il leur assura que la France ne désirait que la paix, et que les mesures d'armement, et particulièrement la loi sur les cadres, n'avaient pas les proportions et l'importance qu'on y attachait à Berlin.

Quiconque connaît la valeur des correspondances allemandes adressées au journal belge peut en conclure que sa version doit être au moins celle que le gouvernement de Berlin désire voir mise en circulation.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les projets de lois organiques présentés par M. Dufaure sont dignes, dans leur ensemble, de l'homme éminent qui les a rédigés et qui, dans le cours de sa longue carrière de légiste et d'homme politique, a su accumuler tant de science et d'expérience. Aussi les objections que nous pourrions faire à l'ensemble des deux projets réglant les rapports des pouvoirs publics et organisant l'institution du Sénat sont-elles peu nombreuses. La responsabilité ministérielle et la nature de la sanction qu'elle entraîne sont clairement définies et nettement indiquées ; les pouvoirs du président sont exactement précisés, et il semble qu'aucune des précautions qui peuvent faciliter les rapports des pouvoirs entre eux ait été omise ou négligée.

Les ministres auront leur entrée dans les deux Chambres ; et, bien qu'il ne soit pas stipulé qu'ils devront nécessairement appartenir à l'une ou à l'autre Assemblée, il est clair que l'intention du législateur est qu'il en soit effectivement ainsi. L'institution des deux Chambres étant donnée, il semble indispensable que les ministres puissent être pris indifféremment dans l'une ou dans l'autre. En ne stipulant pas d'ailleurs expressément que les ministres devront être nécessairement sénateurs ou députés, les projets sur les pouvoirs publics laisse au gouvernement la faculté de mettre à la tête de certaines administrations spéciales des hommes spéciaux qui n'auraient pas l'avantage d'être députés ou sénateurs. Ainsi, en ce qui concerne les deux ministères de la guerre et de la marine, on sent que le gouvernement pourrait avoir intérêt à choisir, en dehors des deux Chambres, les titulaires de ces deux portefeuilles spéciaux ; et il semble que l'article 5 de la loi organique des pouvoirs publics lui en laisse la latitude.

Le troisième paragraphe de l'article 10 du même projet de loi attribue au président de la République le droit de faire juger par le Sénat toute personne prévenue d'attentat commis contre la sûreté de l'Etat. Le Sénat peut être à cette occasion constitué en cour de justice par un décret du président de la République rendu en conseil des ministres. Peut-être trouvera-t-on avec nous que le droit conféré au président par l'article 10 est excessif. L'auteur du projet de loi, en rédigeant l'ar-

ticle 10, avait évidemment en vue le président actuel de la République, et il n'est pas à craindre, en effet, que le maréchal de Mac-Mahon abuse jamais d'aucun des pouvoirs qui lui seront conférés. Mais il faut réfléchir que la présente organisation constitutionnelle est faite en vue d'un état de choses qui peut durer (les républicains ne nous en voudront pas de cette hypothèse); que dès lors il est sage de prévoir le cas où le maréchal de Mac-Mahon recevrait un successeur, qui n'aurait ni sa modération ni ses vertus, et qui pourrait abuser du pouvoir redoutable contenu dans l'article 10. Cet article dit que le président pourra faire juger par le Sénat « toute personne prévenue d'attentat commis contre la sûreté de l'Etat. » Ce sont là des termes bien vagues et dont un pouvoir violent et arbitraire pourrait faire sortir, en temps de crise, des conséquences épouvantables. La Chambre pensera peut-être que le pouvoir conféré par l'article 10, non pas au maréchal de Mac-Mahon, mais au président de la République quel qu'il soit, aurait besoin d'être sensiblement atténué ou limité.

Telles sont les réflexions que nous suggère la lecture attentive de la loi organique des pouvoirs publics. Quant à la loi organique sur le Sénat, nous nous bornerons à faire observer que les dispositions contenues dans l'article 21, et relatives à l'élection des sénateurs par l'Assemblée nationale, sont peut-être un peu bien confuses et compliquées. Ce n'est là, nous le reconnaissons sans peine, qu'une objection de détail; mais nous verrions un inconvénient grave à ce que l'Assemblée, quelques heures avant de se dissoudre, achevât, en quelque sorte, d'épuiser ses forces et sa popularité dans une série de scrutins d'où sortiraient un à un, et péniblement, quelques-uns de ses membres transformés en sénateurs. Pourquoi, par exemple, ne pas laisser aux groupes parlementaires le soin de dresser eux-mêmes les listes de candidats? pourquoi en charger officiellement une commission nommée par les bureaux? et pourquoi, enfin, ne pas reléguer, dans l'ombre discrète de la coulisse ou des couloirs, les petites manœuvres nécessaires à cette manipulation électorale?

France.

S'il est un spectacle curieux, c'est bien celui que nous présente en ce moment l'Angleterre. Nous l'avons vue pendant longtemps indifférente à tout ce qui ne menaçait pas directement sa prospérité matérielle, rebelle aux inspirations généreuses, oublieuse des traditions, compromettant aveuglément l'avenir de sa politique dans une apathie croissante; voici cependant qu'elle semble se réveiller.

C'est d'abord été chez elle un état voisin de sommeil, mais qui n'était point encore tout à fait la clairvoyance. Devant ses yeux mi-clos, elle voyait passer tout ensemble des formes menaçantes et des physionomies plus douces qui la rassuraient. Puis, peu à peu, les ombres se sont évanouies, la netteté des objets environnants s'est accentuée; elle a enfin recouvert ses sens, tout juste à temps pour faire entendre dans le concert européen sa voix un peu oubliée, et pour prononcer à son tour le *ego sum* des peuples qui ont une volonté.

On le sait: elle a marqué les premières heures de sa renaissance par une intervention directe en faveur de la paix. Lord Derby a parlé à l'Allemagne un langage ferme et digne, auquel il a été répondu, nous devons le reconnaître, de la manière la plus satisfaisante. Mais un singulier phénomène s'est produit: l'étonnement soulevé par cette résurrection a été tel, que Russes, Allemands et Français, tous ont exprimé leur surprise et quelques-uns leur mécontentement en des termes non équivoques.

C'est cette surprise et ce mécontentement dont la presse anglaise semble s'étonner à son tour aujourd'hui. Elle se trouve par là forcée à plus de décision encore, et ses organes les moins suspects de partialité pour nous s'en trouvent réduits à nous témoigner la plus précieuse sympathie.

C'est ainsi que le *Times* faisant allusion à la note de lord Derby, s'écrie:

Nous n'hésitons pas à dire que, comparée aux autres nations, l'Angleterre est au moins aussi forte aujourd'hui qu'à la veille de la grande guerre française. Les nations de l'Europe continentale se trompent si elles s'imaginent que l'Angleterre cessera d'employer sa diplomatie dans la cause de la paix et de la défense de la justice. Nous trouvons à présent les affaires françaises plus intéressantes que les nôtres, et le ministère des affaires étrangères pourrait facilement redevenir le département le plus important chez nous.

Ce n'est point parce que le journal de la Cité aura une fois tenu ce langage que nous oublierons tous ses précédents articles. Ses lendemains sont célèbres pour les démentis qu'ils donnent parfois aux résolutions de la veille; donc on ne nous verra point crier *Hosannah* pour une simple déclaration du même journaliste, peut-être, qui écrivait naguère contre la France les articles que l'on sait. Toutefois, il serait injuste de le méconnaître, le journal anglais est en cette circonstance l'organe autorisé et véridique d'une grande partie de la nation, inquiète de se sentir tenue à l'écart de la ligue de la paix formée par trois grandes puissances du continent.

Il ne nous déplaît pas de voir l'Angleterre demander une part d'action dans ce faisceau d'influences, de création allemande; il ne nous déplaît pas de la voir oubliant son long repos, revendiquer sa *légitime*, dans la succession ouverte de feu l'équilibre européen.

Pour nous, dont le rôle est passif, mais peut-être, néanmoins, plein de dignité, ce sera un enseignement à la fois et un profit, de suivre attentivement la nouvelle politique de l'Angleterre réveillée.

Informations

M. le ministre de l'intérieur avait transmis, il y a quelques jours, au ministre de la guerre une série de lettres préfectorales où cette question était formulée:

Les militaires en permission ont-ils le droit de voter dans la commune où ils sont électeurs?

Le ministère de la guerre a répondu:

Non. — Les militaires en permission sont considérés comme présents au corps et ne doivent pas, en conséquence, voter dans la commune où ils sont domiciliés.

On lit dans *l'Univers*:

« Notre correspondant de Berlin nous écrit qu'il est fortement question dans les cercles politiques de la capitale, de la révocation de M. de Munster, ambassadeur à Londres. Ce diplomate, qui n'a été naguère connu que comme étant l'auteur du *Manuel du parfait Cuisinier*, a dû l'élevation à ses hautes fonctions aux relations intimes qu'il entretient avec un certain nombre d'aristocrates anglais. Il paraît que son escapade au *National-Club*, qui a causé une si grande sensation, a vivement irrité M. le chancelier, qui, déjà assez mécontent du *fiasco* des meetings protestants organisés l'année dernière à Londres par son ambassadeur, serait — au dire de notre correspondant — résolu de renvoyer M. de Munster à ses études culinaires. »

Les journaux de Lyon nous apprennent que des perquisitions ont été faites en vertu d'un mandat de M. le préfet du Rhône chez quelques habitants de Lyon soupçonnés du délit d'association de nature à troubler le repos public.

A dix heures du matin, le commissaire de police Schwingt, assisté de deux agents, s'est présenté au domicile de M. Tony-Loup, rue Monsieur, 14, et, en son absence, ils procéderaient chez lui à des perquisitions. Il saisirent plusieurs papiers.

Chez M. Lucien Sauret, cours Lafayette, 83, ont été saisis le drapeau du 18^e bataillon de l'ex-garde nationale lyonnaise, des gravures et des brochures.

Une perquisition, qui a duré six heures a été faite chez M. Andrieux, ancien procureur de la République à Lyon. Une autre a été faite par M. le procureur général Robinet de Cléry, chez M. Gaspard Belin, juge au tribunal civil. D'autres chez MM. Blanchon, Romain, Perte, Vallier, Ferrer, conseiller municipal, etc., etc.

Les pièces saisies ont été portées à la préfecture.

Le cardinal-archevêque de Paris a décidé que la cérémonie dont on avait parlé, et qui devait avoir lieu le 29 juin à Montmartre serait ajournée. La raison de cet ajournement, serait que le 16 juin, dans toutes les églises non-seulement du diocèse de Paris, mais du monde entier, doit avoir lieu la consécration des fidèles du Sacré-Cœur, en vertu d'un décret du Souverain-Pontife, publié récemment dans tous les journaux. La formule express

de consécration a été donnée à la suite de ce décret. Le cardinal-archevêque doit promulguer ce décret par une lettre pastorale qui est sous presse et ordonner, à ce sujet, une cérémonie solennelle dans toutes les églises du diocèse. Il la présidera lui-même, à Notre-Dame, le mardi 16. Dans ces circonstances, le vénérable prélat a pensé que la cérémonie annoncée pour le 29 serait trop rapprochée de celle du 16 juin et qu'il valait mieux, par conséquent, ajourner cette grande cérémonie à la consécration de la crypte de l'église de Montmartre. La construction peut être bâtie, grâce aux 2,100,000 francs que l'œuvre a déjà réunis.

Dimanche, une procession partie d'une paroisse de Bruxelles, l'église de la Chapelle, a été coupée sur son parcours par la populace. La police a chargé à l'arme blanche. Une dizaine d'arrestations ont été opérées. Le bourgmestre était présent. Les membres de la procession se sont réfugiés dans les maisons voisines. Le plus grand nombre est entré dans la cour de l'hôtel du gouvernement provincial. Les pompiers sont venus les chercher et les ont reconduits jusqu'à l'église au milieu des applaudissements de la foule.

Le Nord évalue à 200 personnes le nombre des perturbateurs. Ces individus, recrutés en grande partie dans la jeunesse de la classe la plus infime, avaient d'abord pris possession à l'entrée de la place de la Chapelle; ils ont sifflé, mais l'attitude de la population du quartier les a engagés à chercher une place meilleure. Ils sont allés se poster sur la place Saint-Jean. Là, il se sont précipités en sifflant et en criant sur les enfants des écoles des petits frères, et ils ont coupé la procession en deux tronçons. Une bagarre indescriptible, augmentée encore par les cris des femmes et des enfants mêlés à la foule, a suivi cette attaque. Les rares agents de police qui se trouvaient seuls sur la place ont réussi, au bout d'un certain temps, à rétablir l'ordre, après avoir opéré une vingtaine d'arrestations. D'après *l'Indépendance belge*, ces troubles n'auraient été que la suite et le complément des scènes de désordre exécutées la nuit précédente à Bruxelles et le matin même sur la route de Woluwe-Saint-Lambert par une bande de 300 individus composée d'étudiants des universités de Bruxelles, de Liège et de Gand. Ce journal, dont on ne suspectera pas sans doute les opinions au point de vue religieux, n'hésite pas à qualifier ces scènes de « profondément regrettables. » Les étudiants de Bruxelles désavouent, d'ailleurs, toute participation à la manifestation.

M. Léon Say vient d'accepter, au nom du gouvernement français, l'offre faite par MM. Florent Joostens, capitaine commandant la cavalerie dans l'armée belge, et Georges d'Hanis, d'Anvers, de 400 pigeons voyageurs de meilleures races, belges, dont la plupart se sont distingués dans les grands concours colombophiles et y ont remporté des prix.

D'autre part, M. de la Perre de Roo, un riche propriétaire belge, Français par le cœur, a spontanément mis à la disposition de M. Geoffroy Saint-Hilaire ses meilleurs pigeons voyageurs. Notre pigeonnier militaire se trouve donc en possession, en ce moment, de quatre cent vingt des meilleurs pigeons voyageurs du monde, dont la progéniture peuplera bientôt les colombiers établis dans les diverses forteresses du pays.

L'inauguration du pigeonnier militaire du Jardin d'acclimatation de Paris sera précédée d'une série de lâchers auxquels prendront part presque toutes les sociétés belges.

Un dernier mot sur une des recrues les plus curieuses que vient de faire le pigeonnier militaire. C'est un pigeon voyageur, retour de captivité en Allemagne, et qui est revenu, il y a quelques mois, à son pigeonnier du boulevard Clichy.

Ce pigeon était tombé, avec le ballon le *Nieppe*, entre les mains des soldats allemands, et le prince Frédéric-Charles, auquel il fut remis, l'envoya avec quelques autres à sa mère la princesse Charles de Prusse, qui le fit placer dans la grande collection qui renferme les pigeons les plus rares et les plus précieux d'Allemagne, sous la surveillance d'un M. Mayer, intendant de la maison. Après quatre ans de captivité, ce vétérân réussit à s'échapper et revint à son colombier. Son propriétaire en fit présent au pigeonnier militaire, où le glorieux messager sera entouré de tous les soins et de tous les égards qui lui sont dus.

Chronique locale et méridionale

M. le Préfet du Lot a visité hier matin l'école des Frères. Ces maîtres aussi modestes que dévoués à la jeunesse, ont reçu du premier magistrat des éloges mérités sur la bonne tenue de leur établissement.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés:

Curé de Rouillac, M. l'abbé Faure, vicaire de Vigan; curé de Frontenac, M. l'abbé Descargues, vicaire de St-Céré; curé de Martignac, M. l'abbé Vergues, vicaire de Puy-l'Evêque; curé de St-Jean-Mirabel, M. l'abbé Landès, vicaire de St-Cirgues; curé de St-Romain, M. l'abbé Thamié, chapelain de Rocamadour.

MM. les prêtres de la dernière ordination ont été nommés:

M. Belmont, vicaire de Vigan; M. Ch. Borne, chapelain de Rocamadour; M. B. Borne, vicaire de Lacapelle-Marival; M. Cabanes, vicaire de St-Cirgues; M. Ladirac, vicaire de St-Céré; M. Lapéitie, vicaire de Cressensac; M. Schiltz, vicaire de Brouelles; M. Toulza, vicaire de Limogne; M. Vernet, vicaire de Vigan.

On s'entretient beaucoup trop, à notre avis, d'une petite altercation qui a eu lieu dimanche dernier à la *Guinguette*, entre des jeunes gens et quelques militaires.

Il est passé dans les habitudes de nos grisettes d'être excessivement dédaigneuses et quelque peu impolies pour les militaires qui leur demandent à danser. *Inde ira*, les militaires éconduits, se sont vengés en dansant entr'eux. De là encombrement et petite bagarre. Les jeunes civils ont oublié que demain peut-être, revêtus de l'uniforme, ils seront à leur tour mis à l'index par les demoiselles des guinguettes, et au lieu de faire entendre des paroles de conciliation, ils ont pris parti pour leurs danseuses.

Au fond de tout cela rien, absolument rien de grave, et certainement l'information qui est ouverte, détruira toutes les exagérations qui se sont produites à ce sujet.

Dans son audience du 25 mai 1875, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes:

1 Pour violences légères; 4 pour police des bouchers (colportage de la viande dans les rues); 1 pour police des bouchers (défaut d'étiquettes); 5 pour police du roulage (stationnement, défaut de lumière et trop grande vitesse); 4 pour maraudage; 4 pour dépôts sur la voie publique; 5 pour bruit et tapage injurieux et nocturne (2 à la prison); 2 pour police des bains (défaut de caleçons, à la prison); 1 police des fontaines; 2 pour jets d'eau; 4 pour police des meurs (toutes à la prison); 4 contre l'entrepreneur de l'enlèvement des boues, service incomplet. — Total 25.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE CAHORS.

Les étalons qui desservent cette année la station de Cahors sont tous remarquables.

Intégral, 1/2 sang carr. qui est revenu avec les qualités que chacun lui connaît.

Japon, 1/2 sang anglais carross., un des types de l'espèce, d'un bon naturel et produisant bien. Il est à désirer que les éleveurs sachent en obtenir quelques produits, qui seront autant de sujets à conserver dans le pays.

Emir, pur sang arabe, un des plus appréciés dans le département pour les nombreux rejetons qu'il a donné au cause de Gramat; il produit avec les juments indigènes au 1/2 sang, le cheval à type léger que l'armée réclame si impérieusement.

La présentation d'une carte de saillie, exempte les juments du recensement de l'armée territoriale.

On nous écrit de Gourdon:

Nous avons mentionné dans un précédent numéro, que pendant plusieurs audiences de police correctionnelle il n'y avait pas eu de causes. Cette pénurie d'affaires était évidemment le résultat de circonstances fortuites, car le nombre des procès correctionnels s'est même accru dans des proportions assez fortes depuis quelques semaines. C'est à tel point que l'audience du 24 mai a duré depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures de relevée.

La première affaire est un délit d'outrage par paroles envers M. le maire de Gourdon et aussi envers M. le commissaire de police. Le sieur X., avait dans un entretien avec son frère, tenu

Dernières nouvelles

en place publique des propos maisonnants sur M. Vialle. M. le commissaire crut de son devoir d'approcher les frères X et de les engager à respecter l'autorité. Il reçut pour réponse de l'un d'eux qu'il eût à se respecter lui-même. Procès-verbal fut dressé et le sieur X a été traduit en police correctionnelle. Après la plaidoirie de M^e Cosse, avocat, le tribunal considérant que les propos regrettables du prévenu ne constituaient pas le délit d'outrage défini par la loi envers M. le maire, et que comme homme privé, M. le maire ne s'était pas plaint, a renvoyé l'inculpé de ces chefs, mais il l'a condamné pour les paroles au commissaire de police, à 25 fr. d'amende.

La deuxième affaire est un délit de blessures volontaires faites par le nommé Malbec, sur un sieur Barruel, de Blanat, commune de Rocamadour, dans la journée du 24 avril. L'instruction qui fut commencée immédiatement après le fait par M. Orliac, suppléant de M. le juge de paix à Gramat et les dépositions orales à l'audience, ont pleinement établi le délit à la charge de l'inculpé, qui, malgré la défense éloquentement présentée par M^e Dambert, avocat, a été condamné à 6 mois de prison.

Le nommé X, charcutier à St-Céré, en état de détention, est venu répondre d'un double délit de tentatives de vols à la tire, commis sur le champ de foire, à Gramat, le 26 avril. On l'a vu s'approcher de très près d'un individu, couper extérieurement la poche et faire le mouvement de main pour saisir intérieurement l'objet convoité; mais au moment où il faisait cette manœuvre, le paysan fut assez heureux pour s'en apercevoir et il s'empara du voleur qui fut conduit à la gendarmerie. Il avait été aperçu dans une seconde tentative également sans succès, sur une personne restée inconnue. Traduit devant le tribunal, le prévenu s'est renfermé dans un système de dénégations; mais le tribunal a au contraire reconnu pour constants les faits à la charge de l'inculpé et lui a appliqué un an et un jour d'emprisonnement. Il était défendu par M^e Dambert.

Trois autres individus, en état de détention, ont été conduits à la barre, sous la prévention de vols à la tire, exécutés de complicité sur le champ de foire de Gramat, le même jour, 26 avril. Ils disent s'appeler Lecomte, âgé de 50 ans, né à Lyon, Mermande, âgé de 25 ans, né à Genève et Cazeaux, âgé de 20 ans, né à Paris; le premier, marchand de chevaux et les deux autres marchands de bimbeloterie. On les a vus exécuter leurs opérations auprès de M. Maynard, homme presque impotent, et lui enlever son portefeuille renfermant un billet de banque de 1,000 francs. On les a également vus enlever un portefeuille sur une autre personne; ils étaient surveillés par plusieurs forains des environs de Gramat qui les suivirent, et au moment où les inculpés allaient prendre le large ils ont été cernés, puis conduits par les campagnards à la caserne de gendarmerie. Pendant le trajet ils ont eu soin de laisser tomber les portefeuilles soustraits, mais ce fait a été remarqué, ce qui ne les a pas empêchés de nier. Il a été impossible de connaître le lieu de naissance des prévenus, malgré les commissions rogatoires envoyées par M. le juge d'instruction dans plusieurs localités où ils disaient être connus.

M^e Maturié, avocat, a présenté leur défense. Le tribunal les a reconnus coupables tous les trois et a infligé 15 mois de prison à Lecomte, 1 an et 1 jour à Mermande et 6 mois de la même peine à Cazeaux, plus la surveillance pendant cinq ans.

Plusieurs causes à parties civiles ont été renvoyées à quinzaine.

BRUNEL.

Au concours d'Aurillac, M. Brugalières, de Floressas, et M. Frigoul, de Cahors, ont obtenu une médaille pour leur exposition de vins.

L'Indépendant des Pyrénées-Orientales annonce que huit des condamnés de Pia viennent d'être l'objet d'une commutation de peine.

La peine des travaux forcés prononcée contre eux, pour une durée variant de 5 à 20 ans, a été remplacée, savoir: pour Salettes, par 20 ans de détention; pour Pey et Manaut, par 10 ans de réclusion; pour Capallère, par 8 ans de réclusion; pour Pratz, Balxas, Escailx et Jorda, par 5 ans de la même peine.

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier au soir:

La droite et la portion du centre-droit qui n'a pas voté la Constitution du 25 février se sont montrés trop exigeants, dans les négociations relatives à la désignation d'une liste commune de candidats pour la Commission des Trente. En 1873, la majorité n'avait donné que quatre noms aux trois gauches. Cette fois, les trois gauches offraient 12 et même 13 noms à leurs adversaires. On a eu tort de ne pas accepter. Ce refus d'acceptation cache-t-il une tentative de revanche des derniers événements constitutionnels? On le dit, mais cela serait bien grave, car nous aurions une crise tout à la fois ministérielle et gouvernementale; ministérielle si M. Buffet s'obstinait à vouloir le scrutin par arrondissement et était battu, gouvernementale si le maréchal Mac-Mahon ne pouvait décider M. Buffet à rester, et devait faire appel à d'autres ministres.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 26 mai, 5 h., soir.

Le deuxième tour de scrutin a donné la majorité à douze candidats sur 17 nominations à faire pour la Commission des Trente.

Les élus, sauf M. Baze, appartiennent aux diverses nuances de la gauche.

M. Gambetta n'a obtenu que la majorité relative. Voici la liste des élus:

- MM. Waddington.
- Leroyer.
- Comte Rampont.
- Baze.
- Christophe.
- Scherer.
- Albert Grévy.
- Luro.
- Jules Simon.
- Vacherot.
- Jules Cazot.
- De Marcère.

M. Gambetta arrive le premier à la suite de ces noms.

Le scrutin de ballottage commence. On dit que les gauches veulent porter cinq noms de la droite.

Versailles, 27 mai, 12 h. 55 m. soir.

La commission des Trente a été complétée hier soir par la nomination de

- MM. Delsol.
- De Sugny.
- Sacaza.
- Adnet.
- Adrien Léon,

appartenant à la droite, et portés par les gauches.

Abstention de la plupart des députés de la droite et du centre droit dans ce dernier scrutin.

Versailles, 27 mai, soir.

Après la clôture du scrutin pour la nomination de la commission constitutionnelle, l'Assemblée a adopté, par 516 voix contre 5, le projet d'installation des deux Chambres à Versailles.

Paris, 27 mai, matin.

On dément l'assertion d'un journal d'après lequel M. Decazes aurait multiplié près du cabinet de Berlin les assurances des intentions pacifiques de la France. Ces intentions ne sont douteuses pour personne.

Il est également complètement inexact que le gouvernement ait suspendu les mesures prises par l'Assemblée nationale pour la restauration

de notre état militaire et la sécurité de notre territoire. Il n'a jamais été question de cette suspension.

Bourse de Paris.

Paris, 27 mai 1875.

Rente 3 p. %	64,25
— 4 1/2 p. %	93,60
— 5 p. %	102,90

Bibliographie.

La famille royale d'Orléans.

Magnifique album in-folio, renfermant un portrait et un autographe de tous les membres de la famille d'Orléans et des personnages les plus illustres du règne de Louis-Philippe; — Librairie Abel Pilon, 33, rue de Fleurus, à Paris.

M. Abel Pilon vient de mettre en vente un splendide volume aussi curieux par son exécution artistique que précieux par son intérêt historique. « Les princes d'Orléans, disait récemment M. Edouard Hervé dans la remarquable préface qui précède les portraits que M. Charles Yriarte leur a consacrés, ont beau faire ce qui dépend d'eux pour n'être pas des prétendants, il leur est impossible de n'être pas des princes. Ni leurs amis, ni leurs ennemis n'oublient quel sang coule dans leurs veines, quels souvenirs ils rappellent, quels principes ils représentent. Ils peuvent ne pas chercher de rôle, mais ils se tromperaient, s'ils croyaient qu'ils pourront se soustraire à de certains devoirs. »

L'éditeur qui a eu l'heureuse inspiration de publier ce magnifique album renfermant les portraits des membres de la famille d'Orléans et des personnages qui ont joué un rôle considérable pendant les dix-huit années du règne du roi Louis-Philippe, n'a pas eu la pensée de faire une œuvre de parti ou un ouvrage politique.

Ce beau volume in-folio renferme quarante-trois planches sur acier, exécutées d'après les tableaux, dessins ou photographies de nos plus habiles artistes; chacune d'elles est accompagnée d'une notice sur les principaux faits historiques et d'un autographe de chacun des personnages dont les portraits sont reproduits; il est précédé d'une introduction par M. Jules Janin.

Nous voudrions pouvoir mettre cette curieuse collection d'autographes tout entière sous les yeux de nos lecteurs pour leur montrer combien est grande l'union de tous les princes de la famille d'Orléans; combien leurs sentiments sont élevés et combien chacune des pages qu'ils ont écrites, soit en France, soit pendant leur exil, respire l'amour de leur pays, combien enfin est profonde l'affection qu'ils ont su inspirer à tous ceux qui les ont approchés.

Voici d'abord une lettre du roi Louis-Philippe:

« Je prévins M. le président du conseil des ministres que ma conscience et mon serment ne me permettent pas de sanctionner aucune mesure contraire à la Charte, je regarderais comme synonyme de la confiscation qu'elle a prosaïquement impériallement, tout séquestre et toute obligation de vendre des biens possédés en France, quel que fût le délai alloué pour faire ces ventes; car, selon ma conscience, toute obligation de vendre est une confiscation. »

« LOUIS-PHILIPPE. »

Ce mercredi, 23 mars 1834.

Fragment d'une lettre de la reine au roi:

« Laecken, ce 14 avril 1836. »

« Cher ami de mon cœur, c'est en rentrant hier au soir de tous les plaisirs de la ville que j'ai eu le plaisir de trouver ton bon cher paquet du 42. La vue seule de ta bonne grosse écriture me cause une émotion que je ne puis exprimer; que Dieu t'accorde une bénédiction de plus pour tout le bien que tu me fais! J'ai remis tout de suite à Marie la sienne et elle t'en exprime elle-même sa reconnaissance... On a appris au petit à envoyer un baiser à bon papa et il le fait de la manière la plus gracieuse, il a une risette charmante, il rit des yeux comme moi. Je voudrais tant pouvoir l'emporter dans ma voiture... Je continuerai mes détails dans ma lettre de demain. On m'appelle pour la promenade, je n'ai que le temps de t'embrasser de tout mon cœur comme je t'aime. »

« MARIE-AMÉLIE. »

Lettre de la duchesse d'Orléans à M. Régnier, précepteur de M. le comte de Paris:

« Je ne saurais assez vous remercier, monsieur, des lettres si détaillées et si satisfaisantes que vous m'avez écrites; je vous prie de croire que j'y ai été bien sensible et que rien ne pouvait mieux m'adoucir la séparation de mon fils. Je vois avec plaisir qu'il vous a satisfait et qu'au moral comme au physique je le retrouverai aussi bien que je pouvais le désirer. Puisse sa sagesse et son heureux développement vous donner quelque compensation pour tous les sacrifices que vous lui faites, et vous faire sentir un jour que votre dévouement et votre attachement pour lui ont trouvé une réciprocité digne d'un bon cœur. »

« HÉLÈNE. »

28 juillet 1843.

Lettre de la princesse Clémentine

« Cher papa, « Voici malheureusement la seconde année où

ce jour se passe sans que je puisse venir me joindre à vos autres enfants pour vous offrir mes plus tendres vœux et vous souhaiter de tout mon cœur *many happy returns of the day!* Quoique venant de bien loin et par l'intermédiaire d'une insignifiante lettre, ces vœux sont bien ardents et bien sincères! Je serai de cœur dans votre cabinet de Saint-Cloud, le matin 6 octobre, et mes prières seront auprès de Dieu pour qu'il vous comble de ses bénédictions et vous conserve longtemps encore à l'amour de vos enfants pour le bonheur de tous. Maman vous aura donné tous les détails de notre voyage dans ma belle et chère Hongrie; nous sommes ici depuis une semaine, nous y restons encore quinze jours, pour voir tous vos parents d'ici et pour me reposer, puis nous nous achèverons vers Dresde, où les paroles du roi ont achevé de nous décider à nous rendre. »

« Enfin j'espère, avec l'aide de Dieu, vous embrasser avant la fin de l'année. Ce sera pour moi un grand bonheur après cette longue absence. J'ai su avec grand plaisir que la course à Compiègne s'était bien passée, et que toujours infatigable, vos longues stations à cheval ne vous avaient fait que du bien. »

« Adieu, cher papa, je ne veux pas vous troubler d'une plus longue lettre et je vous embrasse ainsi que maman et ma tante du plus profond de mon cœur. »

« CLÉMENTINE. »

Ebenthal ce 1^{er} oct. 1847

(La suite au prochain numéro.)

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

RECLUS (Elisée): NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE. (La Terre et les Hommes.) 40 à 12 volumes grand in-8°, qui seront publiés par livraisons. Cet ouvrage contiendra environ 2000 cartes intercalées dans le texte ou tirées à part, et plus de 600 gravures sur bois.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION:

La *Nouvelle Géographie universelle* de M. Elisée Reclus se composera d'environ cinq cents livraisons, soit dix à douze beaux volumes grand in-8°. Chaque volume, comprenant la description d'une ou de plusieurs contrées, formera pour ainsi dire un ensemble complet et se vendra séparément. Ainsi le premier volume embrassera l'Europe méditerranéenne (la Grèce, la Turquie, la Roumanie, la Serbie, l'Italie et la presqu'île des Pyrénées); le second, la France, l'Alsace-Lorraine et la Belgique; le troisième, la Suisse, l'Autro-Hongrie, l'Allemagne et la Hollande, etc. Nos souscripteurs, selon leurs ressources ou leurs études, pourront donc se procurer isolément les parties de ce grand ouvrage dont ils auront besoin, sans s'exposer au regret de ne posséder que des volumes dépareillés.

Chaque livraison, composée de 46 pages et d'une couverture, et contenant au moins une gravure et une carte tirée en couleurs, et généralement plusieurs cartes insérées dans le texte, se vendra 50 centimes.

Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 8 mai 1875.

LITTRÉ (E.): DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE abrégé du grand dictionnaire, contenant tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, plus un grand nombre de néologismes et de termes de science et d'art, avec l'indication de la prononciation, de l'étymologie et l'explication des locutions proverbiales et des difficultés grammaticales, par A. Beaujan, professeur au lycée Louis-le-Grand. 4 vol. d'environ 1800 pages in-8°, publié en 25 fascicules à 50 centimes.

Il paraît un fascicule par semaine depuis le 4^{er} mai 1875.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 129^e livraison (22 mai 1875). — TEXTE: Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Les Ascensions du ballon le *Zénith*, par G. Tissandier. — L'hydre verte, par M^{me} Gustave Demoulin. — Sans peur, par J. Girardin. — Le Guicowar, roi de Baroda, par Louis Rousselet.

DESSINS de Godefroy Durand, Albert Tissandier, Emile Bayard, Théron.

LE TOUR DU MONDE. — *Nouvel journal des Voyages.* — Sommaire de la 750^e livraison. TEXTE. — Le désert d'Atacama et Caracoles (Amérique du Sud), par M. l'ingénieur A. Bresson. — 1870-1874.

GRAVURES. — Une rue de Mejillones. — Carte. — Portrait de l'auteur en costume de voyage. — Cobija. — Indiens Changos; Barques balsas. — Vue générale de Mejillones. — Le Rio Loa; Quebrada de Chiu-Chiu. — Le vaqueano et l'arriero. — Indiens Atacamenos et Aymaras. — Place et église d'Atacama.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 26 mai 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.	
			MIN.	MAX.
Bœufs.	2.901	2.613	1.28	1.66
Vaches.	767	634	0.90	1.50
Taureaux.	191	180	1.02	1.26
Veaux.	1.212	969	1.85	2.40
Moutons.	10.631	9.542	1.60	1.96
Porcs gras.	2.944	1.342	1.22	1.46

LA NATURE

Revue des Sciences

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter des questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Sommaire du n° 103. — 22 Mai 1875.

Les chrysomèles des pommes de terre (fin), M. Girard. — La terre et les hommes, Élisée Reclus. — La minéralogie microscopique, J. Girard. — Le passage de Vénus (fin), G. Flammarion. — Origine des anguilles, E. Noël. — Les barrages mobiles, H. Blerzy. — Bibliographie, H. Blerzy. — Chronique, H. Blerzy. — Académie des sciences, S. Meunier. — Astéries et encrines, S. Meunier.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (22 MAI 1875).

Les Gaulois, par M. A. Bertrand. — L'antropogénie de M. Hæckel. — Médecine expérimentale, cours de M. Claude Bernard. — La cataleptique de l'hôpital Cochin. — Le tunnel de la Manche. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (22 MAI 1875).

La sculpture française en 1875, par M. Charles Bigot. — Le droit dans l'antiquité, par Madame C. Coignet. — La neutralité belge. — Causerie littéraire. — Chronique dramatique : La grand'maman. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr. Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 26.

Texte : Nos écrivains chez eux, — George Sand, par

M. Charles Laurent. — Le passage de Vénus. — L'expédition allemande à Ispahan, par M B***. — Deux semaines à Bruxelles. — Notes de voyage, par M. Charles Bigot. — Le Gènevois par M. André Treille. — Le tombeau d'Héloïse et d'Abélard. — Note inédite de Sainte-Beuve.

Gravures : Le petit mendiant, tableau de M. Munkacsy. — Curieux persans à la station de l'Observatoire. — La station de l'Observatoire de Baghi-zerescht près d'Ispahan. — Intérieur de l'Observatoire. — L'héliographe. — La station de l'Observatoire à Ispahan, en Perse. — En première classe.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Recommander, en cette saison de rhumes et de grippe, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrières, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature : Desbrière.

Mal de Dents. — L'Eau du D^r Oméara calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de

crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris On demande des représentants.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abecille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre. La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr. Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr. OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.



Plus de Feu. LINIMENT-GÉNEAU SEUL TOPIQUE 20 années de succès pour la guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écarts, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH^o GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris. BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES PH^o GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'antel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 121 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉREE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,407,916 fr.

Arrangements payés aux Rentiers. 129,628,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à

MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

BANQUE FRANCO-EGYPTIENNE

L'Assemblée générale du 22 avril a fixé à 35 fr. par action le dividende de 1874.

Un à compte de 12 fr. 50 ayant été payé le 1^{er} janvier, le solde, soit 22 fr. 50, sera payé à la caisse de la Société, 32, boulevard Haussmann, Paris, à partir du 1^{er} juillet prochain, contre remise du coupon n° 6, sous déduction des impôts résultant des lots de finance, soit :

Pour les titres nominatifs : de..... fr. 0.67 1/2 en..... fr. 21.82 1/2 Et pour les titres au porteur : de..... fr. 1.04 en..... fr. 21.46

Les actionnaires ont la faculté de toucher ce coupon à partir du 1^{er} mai, sans escompte, à raison de 4 % l'an.

Le 14 juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

Advertisement for 'PEAU DU VISAGE' and 'LE LAIT ANTÉPHELIQUE' by Rousseurs, Hale, Masque de Grosseuse, Rougeurs, Teint Couperosé, Peau Farineuse, Boutons, Rides, Gerçures. Floccon: 5 fr. Floccon: 1 fr. Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENT, pépiniériste à Cahors.

AVIS

On demande un jeune homme de 15 à 17 ans ayant des notions de dessin et jouissant d'une bonne réputation. S'adresser à M. Honoré, photographe, place Dauphine, 15, 16, 17, oBrdeaux.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cosset, à Lalbenque.

A VENDRE

le matériel d'un

PRESSOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du Château de Causserant, par Albais.

PAPIER WLINSI.

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.